



Séance du 5 décembre 2023 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'honneur de la mairie de Rougemont-le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 7
Absents : 3
dont représentés : 1
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 8

Date de la convocation
28/11/2023

Date de publication
11/12/2023

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Pouvoir : A. FESSLER à C. CANAL

Membres absents excusés : C. CODDET, A. FESSLER

Secrétaire de séance : J-P. BRINGARD

Décision du bureau n°2023-011

Objet : Finances - Pertes sur créances irrécouvrables

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,
- la délibération communautaire n°043-2020, du 15 juillet 2020, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la demande du SGC Belfort 2 Antenne de Delle d'admettre en non-valeur certains titres irrécouvrables,
- que certains titres irrécouvrables n'ont pu faire l'objet d'un traitement fiable à ce jour et qu'en conséquence le SGC n'a pas produit de demande,
- l'instruction des services communautaires,

Monsieur le Président propose donc de ne prendre en considération que les créances éteintes, ce qui aboutirait à prendre acte des éléments suivants :

Budget général

- surendettement – effacement dettes..... 12022,24 €

Budget assainissement collectif

- surendettement – effacement dettes..... 4540,86 €

Budget assainissement non collectif

- surendettement – effacement dettes..... 181,50 €

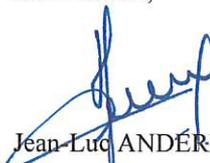
Le bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité,
PREND ACTE des créances éteintes telles que présentées par Monsieur le Président.

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SCG BELFORT 2

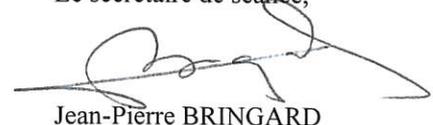
Étueffont, le 6 décembre 2023

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jean-Pierre BRINGARD